



Dossier d'adhésion
Saison 20__/20__

Adhérent - n° d'inscription _____ réservé au secrétariat

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____ Sexe _____
Adresse _____

Code Postal _____ Localité _____
Téléphone _____ Portable _____
e-mail : _____

22 - EVAT	29 - Civil extérieur à la Défense
23 - Militaire en activité	30 - Famille de militaire en activité
26 - Militaire en retraite	31 - Famille de civil relevant de la Défense
27 - Réserviste	32 - Famille de retraité de la défense et de réserviste
28 - Civil de la Défense	33 - Personnel relevant d'un autre ministère que celui de la défense
28 - Etudiant	

Adhère à ou aux section(s) : -

Demande de macaron pour le ou les véhicule(s) entrée par Bld de Guines.
fournir une copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours

Justificatif d'identité (joindre une photocopie du justificatif)
 Carte nationale d'identité Carte d'identité militaire Permis de conduire
numéro du justificatif d'identité _____

Je demande l'autorisation de parquer dans l'enceinte des quartiers Foch et Guines le ou les véhicule(s) suivant(s) : (joindre une photocopie de l'assurance pour chaque véhicule)
N° de _____ Modèle _____ Immatriculation _____
macaron _____

Demande de carte magnétique pour un accès au Quartier Foch par le Bld de la Tour d'Auvergne. (cocher la case si besoin de carte magnétique)
n° carte magnétique : _____

• **Règlementation :**
Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Club Sportif de la Garnison de Rennes et la vie militaire des quartiers. Je m'engage à respecter les règles de circulation et de stationnement en usage dans les quartiers. Etre informé que le parc de stationnement est mis gratuitement à ma disposition et que l'autorisation qui m'est délivrée est temporaire et révoquée à tout moment, qu'en tant que dépositaire, l'autorité militaire et le CSGR déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du véhicule, ou de dommages causés par lui. Faire mon affaire personnelle de tout litige susceptible de survenir avec les autres usagers à quelque titre que ce soit.
Le macaron qui m'est donné est valable un an, de la date d'adhésion à fin octobre (N+1). Il devra être collé impérativement en bas à gauche côté conducteur.
La carte magnétique est propriété du club, elle est valable 1 an, elle est à faire renouveler chaque année à l'inscription, elle est strictement personnelle, son utilisation engage la responsabilité de son utilisateur, son utilisateur doit vérifier que le portail soit correctement fermé après son passage et que personne ne puisse profiter de l'ouverture pour pénétrer dans le Quartier Foch. Prévenir immédiatement le secrétariat du CSGR en cas de perte ou de vol de la carte magnétique, en cas de changement de véhicule. La carte magnétique devra être restituée lors de votre départ du club

• **Diffusion site internet**
Le Club Sportif de la Garnison de Rennes peut être amené à diffuser sur son site Internet (www.csg-rennes.fr) des informations vous concernant ou concernant vos enfants.
Ces informations se limiteront aux : **nom, prénom, âge, qualités et photographie** ; elles entreront dans les domaines suivants :
- Résultats sportifs des compétitions
- Activités pratiquées ou responsabilités au sein du club
Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

ATTENTION : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse.
Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous au **secrétariat du CSGR** quartier Foch, avenue de la Tour d'Auvergne B.P. 17 35998 RENNES Armées (téléphone 02 23 44 52 38)

• **Remboursement :**
Aucun remboursement ne sera possible
• **Informations diverses**
La saison club débute après les portes ouvertes et se termine fin juin.
Lors de votre activité vous devez être muni de votre carte club délivrée à votre inscription.

Ci - joint :
• un certificat médical (uniquement pour les inscriptions aux sections sportives)
• 1 photo d'identité par personne inscrite
• le règlement de(s) adhésion(s) par :
chèques bancaires
espèces
coupons sport
passeport loisirs
chèques vacances
• photocopies pour macaron véhicule :
justificatif d'identité
copie(s) assurance du ou des véhicule(s)

Fait à Rennes le _____ Signature _____